

Colo Neuwiller-lès-Saverne

Renseignements pratiques pour les familles

Réseau Animation Jeunes Pays de Saverne

Eté 2025

Modalités d'inscription

L'inscription se fait à la semaine.

Notre Colo est un projet dont la dynamique est pensée par semaines entières, car ces aspects permettent la construction d'un collectif et un apprentissage du vivre ensemble.

La colo ferme ses portes à chaque W-E, mais sera ouverte le 14 juillet !

Pour les aspects généraux, se rapporter au document « Contrat d'Inscription »

Effectif et âge des enfants accueillis

Vingt-quatre enfants chaque semaine, âgés de 8 à 14 ans.

Dates

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Dates	du 7 au 11 juillet	du 15 au 18 juillet	du 21 au 25 juillet

Thèmes et projet

Chaque semaine explorera un thème à travers des activités variées.

Les enfants sont au cœur du projet : pédagogie de choix, autonomie, créativité et vivre ensemble rythmeront leur semaine.

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Thèmes	« Détectives et enquête »	« Voyage dans le futur »	« Koh-Lanta »

Chaque semaine aura son thème, sa dominante spécifique. Néanmoins un équilibre sera recherché chaque semaine entre activités sportives, jeux de plein air, activités artistiques, activités manuelles, sorties, temps calmes, temps « libre » etc.

L'équipe

Sous la houlette de Hortense, directrice de la colo cette année, vous croiserez selon les semaines les animateurs/animatrices Anna, Paula, Romain, Eline, Nathan, Romane, Emma...

Lieu, acheminement, hébergement

La colo aura lieu au Centre Ethic Etapes des EUL, **19 rue du Cerf à Neuwiller-lès-Saverne.**

Chaque participant s'y rend par ses propres moyens, le RAJ n'organise pas de ramassage ou convoyage des participants.

Hébergement sous tente de 2 ou 3 personnes (le RAJ fournit les tentes à ceux qui n'en ont pas, merci de le signaler à l'inscription). Chambres disponibles en cas de mauvais temps, activités et repas en extérieur et en intérieur.



Horaires

- Accueil les lundis de 8h00 à 9h00
- Départ les vendredis de 17h00 à 18h00, parents invités au repas dînatoire « Auberge Espagnole »

Repas

Les repas seront faits par le traiteur du Centre des EUL, et les goûters seront concoctés par l'équipe du RAJ.

Merci de remplir consciencieusement la Fiche Sanitaire de Liaison pour indiquer les éventuelles particularités alimentaires.

Une attestation médicale est demandée pour attester des allergies alimentaires

Tarifs hebdomadaires et acompte

Tarifs hebdomadaires	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
<i>Quotients familiaux</i>	0-500	501-700	701-900
Montants	170,00 €	210,00 €	250,00 €

Pour toute inscription, le dépôt ou l'envoi au RAJ d'un chèque de 100,00 € d'acompte est obligatoire.

Inscription, paiement

- Être à jour de son adhésion 2024-2025 obligatoire. Pour toute une famille, l'adhésion (unique) est de 10 €. Pour un enfant seul, l'adhésion est de 6 €
- L'inscription doit se faire à partir du portail famille <https://raj.leportailfamille.fr/>
- Aucune inscription n'est prise par téléphone
- L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet et que le chèque d'acompte sera réceptionné au RAJ (pas de virement pour les acomptes)
- Le règlement du solde s'effectue au plus tard une semaine avant le début du mois de l'activité **soit le 24 juin 2025** (le règlement du solde peut être déposé par chèque au siège de l'association, dans la boîte aux lettres ou réalisé par virement bancaire).
- Nous acceptons les chèques bancaires et les chèques ANCV. Nous n'acceptons pas les espèces.
- Le quotient familial est à justifier par une attestation de votre CAF, sans quoi le tarif maximum sera appliqué.

Désistement

- Une annulation peut se faire sans frais jusqu'à 15 jours avant le mois de début de l'activité (soit jusqu'au 16 juin)
- Une annulation à moins de 2 semaines avant le début du mois de l'activité (soit à partir du 17 juin) entraîne le paiement de l'acompte.
- Une annulation à moins d'1 semaine avant le début du mois de l'activité (soit à partir du 24 juin) entraîne le paiement du solde.
- Sur présentation d'un certificat médical, toute activité ou séjour annulé ou écourté pour raisons médicales donnera lieu à un remboursement de la période d'absence.

Certaines de vos questions restent sans réponse ? Merci de vous rapporter au document « Contrat d'Inscription », aux informations disponibles sur votre compte Belami, ou sur notre site Internet : <https://reseau-animation-jeunes.fr/>

Au besoin, contacter le RAJ au 03 88 71 86 23.

